



AUSSAC AU XIII^{ème} SIECLE : AU CŒUR DE LA GRANDE HISTOIRE

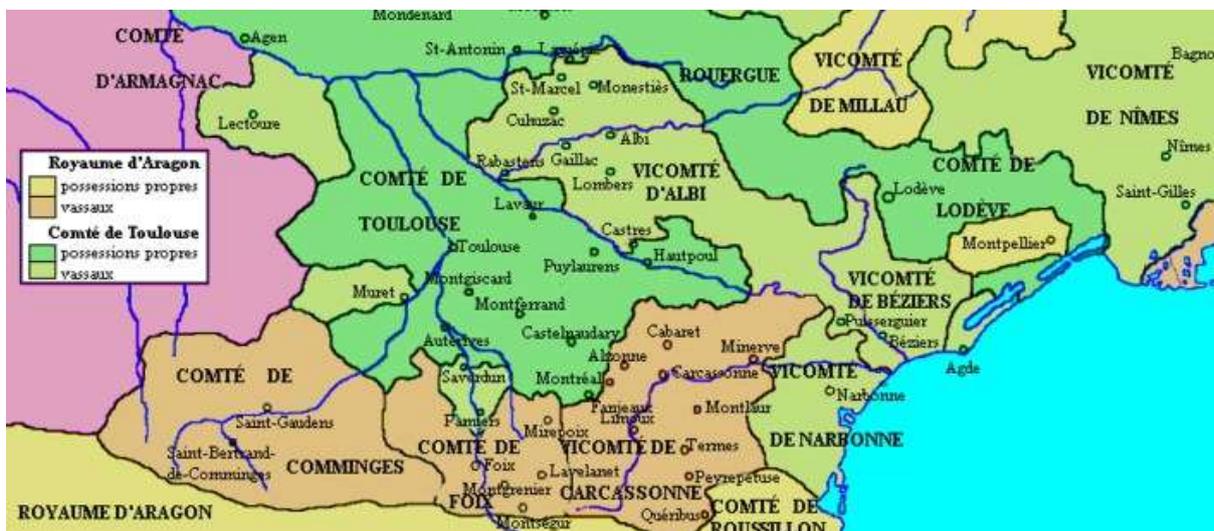
par Michel VILLENEUVE

L'histoire au travers des siècles des petites communautés et villes rurales telles celle d'Aussac ont laissé peu ou pas de trace dans la grande histoire du pays comme elle nous ait enseignée dans les livres scolaires ou présentée dans les revues historiques et autres publications. Cette histoire que nous ne devrions pas qualifier de « petite histoire » car c'est celle qu'ont vécu nos ancêtres existe pourtant même si elle reste difficile à appréhender.

Aussac n'a pas été le lieu d'une fameuse bataille ou d'un traité qui aurait changé la face de notre pays, il est toutefois possible par bribes d'en retracer des pans de son histoire. C'est ce que je vous propose avec cette étude sur Aussac au XIII^{ème} siècle, siècle qui a été celui pour notre région de la conquête par les « franchimands¹ » et pour la ville d'Aussac la mise en place d'une organisation seigneuriale qui perdurera jusqu'à la révolution de 1789.

L'ALBIGEOIS DANS LA 1^{ère} MOITIE DU XIII^{ème} SIECLE

L'Albigeois est le nom donné à l'ancienne vicomté d'Albi couvrant grossièrement le département du Tarn actuel du nord jusqu'à l'Agout, excepté une bande immédiatement au sud des vallées du Viaur et de l'Aveyron, terres des vicomtes de Saint-Antonin et de Bruniquel, et excepté l'enclave de la vicomté de Lautrec, entre Dadou et Agout, au nord-ouest de Castres. La vicomté d'Albi est la seigneurie de la famille Trencavel également vicomtes de Béziers et Carcassonne et vassaux des comtes de Toulouse et de Barcelone². En 1194 tous les domaines passent par héritage au vicomte Raymond-Roger Trencavel.



Les possessions propres et celles des vassaux du comté de Toulouse et du royaume d'Aragon au début du XIII^{ème} siècle

En 1209, sans l'assentiment du roi de France Philippe II Auguste, débute la croisade initiée par le pape Innocent III pour lutter contre l'hérésie cathare dans le sud de la France.

¹ Français du Nord

² Le comte de Barcelone est roi d'Aragon

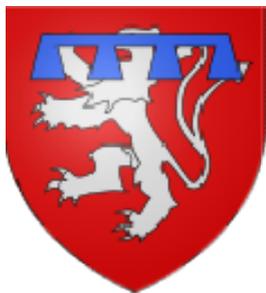
L'armée des croisés constituée des barons du nord sous la conduite d'Arnaud Amalric, légat du pape, entreprend la conquête des fiefs de Raymond-Roger Trencavel, le comte de Toulouse Raymond VII s'étant par tactique rallié dans un premier temps à la croisade. Après le sac de Béziers en juillet, Carcassonne est assiégée et se rend en août. Raymond-Roger y est fait prisonnier et décède – ou est assassiné – en novembre 1209. Le pape Innocent III attribue les terres conquises à Simon de Montfort.

En 1229, la conférence de Meaux-Paris convoquée par Blanche de Castille régente au nom de son fils Louis IX restitue par traité les terres de l'Albigeois rive droite du Tarn à Raymond VII comte de Toulouse et attribue formellement celles de la rive gauche, excepté la ville d'Albi dont dès 1220 l'évêque est de fait le seigneur, à Philippe de Montfort neveu de Simon. Cette dernière attribution sera l'origine de la seigneurie de Castres érigée ensuite en comté au début du XIV^{ème} siècle.

Le traité de Meaux-Paris avait également prévu le mariage de Jeanne de Toulouse fille unique de Raimond VII avec Alphonse de Poitiers frère de Louis IX. A la mort de Raimond VII en 1249, Alphonse de Poitiers devient comte de Toulouse. En 1271 Alphonse de Poitiers et de Jeanne décèdent sans postérité et Philippe III le Hardi prend possession du comté de Toulouse qui sera définitivement réuni au domaine royal en 1361 par Jean II le Bon.

LES MONTFORT-CASTRES, SEIGNEURS D'AUSSAC

Guy de Montfort : reçoit en 1212 de son frère aîné Simon les terres de la vicomté d'Albi conquises au dépend de Raymond-Roger Trencavel, il est tué au siège de Varilhes (Ariège) par les croisés en janvier 1228.



*Les armoiries des Montfort-Castres :
« De gueules au lion d'argent à la queue
fourchée au lambel à quatre pendants
d'azur »*

Philippe Ier de Montfort : succède à son père en 1228. En août 1239 à Melgueil³ il s'engage envers « ...Bertrand de Combret évêque d'Albi et le chapitre de sa cathédrale de leur assigner dans 5 ans sur ses domaines [...] les 20 livres melgoriennes de rente que Simon [...] son oncle paternel leur avait données en 1212 ...» La même année il quitte Castres pour participer à une expédition croisée en Orient, puis s'établit définitivement au royaume de Jérusalem et devient seigneur de Toron et de Tyr où il meurt assassiné en 1270.

Philippe II de Montfort : succède à son père en 1239 et devient seigneur de Castres. Il fera construire le château de Roquecourbe et fondera la bastide de Técoü. Il accompagne Louis IX dans la 8^{ème} croisade et y meurt de maladie à Tunis en 1270.

1257 : LA DONATION DE PHILIPPE II DE MONTFORT AU CHAPITRE DE SAINTE CÉCILE

Le chapitre cathédral est le collège des chanoines, avec à sa tête un prévôt, dont le rôle est en particulier d'être conseil de l'évêque, assurer les chants aux heures canoniales⁴ et administrer les biens de l'évêché. Au XIII^{ème} siècle les chanoines vivent en commun (vie

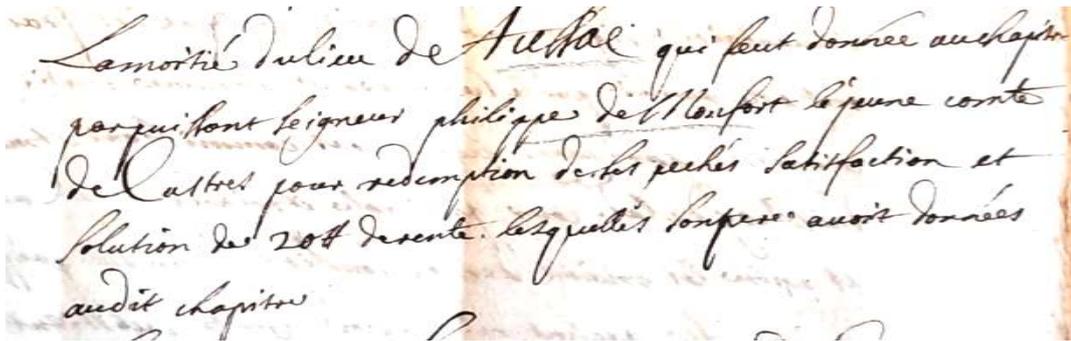
³ Aujourd'hui Manguio à l'est de Montpellier

⁴ Offices liturgiques quotidiens au nombre de 7 (matines, laudes, prime...) consacrés à la prière

réglée). A Albi, les chanoines ont leur réfectoire et leur dortoir accolés à la cathédrale (il s'agit de la cathédrale primitive, la construction de la cathédrale actuelle débutera en 1282).

Le chapitre cathédral d'Albi possède de nombreux biens immobiliers, legs pour le repos de l'âme ou la rémission des péchés des donateurs, dont il perçoit les revenus. Les titres de propriété originaux de ces biens ont pour la plupart disparu, entre autre pendant la période révolutionnaire, seuls nous restent des transcriptions et inventaires tardifs déposés aux Archives Départementales du Tarn, en particulier (respectivement cotes G104, G101 à 103) :

- Un inventaire du XVIIIème siècle non daté et concernant les Avalats, Carlus et Aussac,
- Un inventaire très complet en 3 volumineux tomes de 1787 par Me Serres, feudiste⁵.



Extrait de la déclaration des biens possédés par le chapitre cathédral d'Albi (transcription du XVIIIème siècle, cote G104)

Le premier inventaire donne tout d'abord un bref descriptif et fourni la justification du don en faisant référence à la rente consentie par Philippe Ier et citée plus haut :

« ... La moitié du lieu d'Aussac qui fut donnée au chapitre par puissant seigneur Philippe de Montfort le jeune [Philippe II] comte de Castres pour rédemption de ses péchés, satisfaction et solution de 20 # [livres] de rente lesquelles son père avait donné audit chapitre. »

Dans la suite de ce document sous le titre « *Lettres patentes du don fait au chapitre de Sainte Cécile par Philippe de Montfort* », on trouve la transcription partielle de l'acte original rédigé en occitan détaillant le contenu de la donation faite par Philippe de Montfort le jeune à Ramon prévôt de l'église Sainte-Cécile d'Albi représenté par Armengau, prévôt de Vieux, chanoine de ladite église. A noter que cette transcription semble peu fidèle à l'occitan tel qu'il s'écrivait au XIIIème siècle :

« ... per nos e per mosenior M. Philip de Montfort nostre paire et per tots los autres de grat et de bona voluntat donan et assignan et solven et deseparan per donaso entre vifs ab aquesta publica presen carta per tot temps valadoyra al senior Ramon VI prebosc de la gleisa de Santa Cesalia de la vila d'Albi et al capital daquela meteyssa gleisa et a vos senior Armengau VI probosc de Vieus canorgue daquela meteyssa gleisa a recebec la assignation dessous escrita receben per els et en lor nom la mitat de la vila d'Aussac ab tots lapars que a nos aqui lapetam et laville donan dicha ab la mitat de totas las appartenantes de clams et de totas justicias que pertens e poda aperteni apar emperi et amist et ab homes et ab fennas ab totes et ab bartas e ab cassieus et ab patieus et ab ayges et ab pesquiers et ab terras continadas et non continadas et ab totas autras pertinentes et drecheras et ab totas actionns reals et personals et mintas que anos le apartaimen per tots de la dicha mitat de la vila

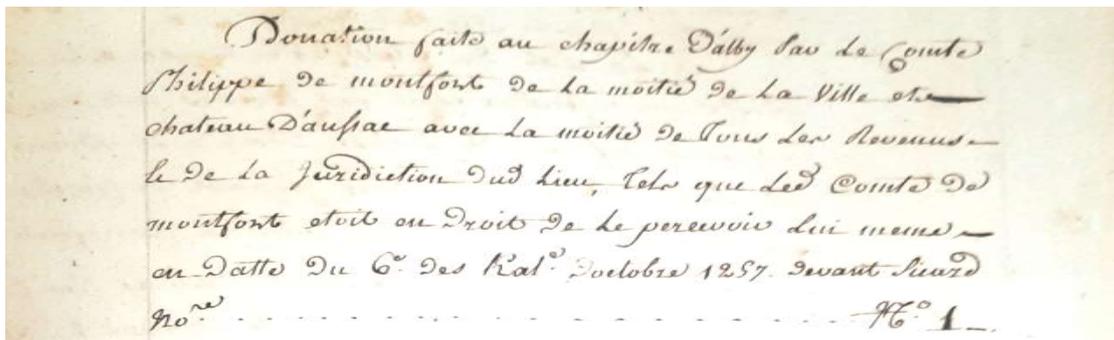
⁵ Sous l'ancien régime, juriste spécialisé dans le droit féodal et les droits seigneuriaux

devan dicha exceptat de la doneso de la assignacion devan dicha tota quaque te a fiu M. Amielh Sicard cavalier a la ma et la honor de ladita villa d'Aussac valent et autretans que ajan la mitat de la davan dicha villa et de los gestanomans ab los. »

L'inventaire indique que l'acte original est daté du « 6. Kal. Octobris anno Domini 1257 » soit le 7 des calendes d'octobre⁶ (26 septembre) de l'année du Seigneur 1257 et a été rédigé devant témoins dont Frotard de Penne, Bertrand de Rabastens et Amielh Sicard notaire public de la ville de Castres, le rédacteur de l'acte. Le chapitre de Sainte Cécile avait délégué Armengaud, prévôt de Vieux et chanoine de Sainte Cécile, pour accepter la donation.

L'inventaire du feudiste Serres en 1787 (tome 2, cote G102) liste et résume les actes du chapitre Sainte Cécile d'Albi relatifs à Aussac, soit 35 mentions couvrant la période 1257-1740. Le premier acte est celui de la cession par Philippe II de Montfort de la moitié de la ville d'Aussac :

« Donation faite au chapitre d'Alby par le comte Philippe de Montfort de la moitié de la ville d'Aussac avec la moitié de tous les revenus de la juridiction dudit lieu, tels que ledit comte de Montfort était en droit de le percevoir lui-même. En date du 6^e des Kalendes d'octobre 1257 devant Sicard notaire. »



Inventaire Serres de 1787, pièce no. 1

LES VICONTES DE LAUTREC AU XIII^{ème} SIÈCLE

Selon certains historiens, la vicomté de Lautrec serait issue au X^{ème} siècle du démembrement au décès de Bernard I^{er} vicomte d'Albigeois entre ses 2 fils Aton I^{er} et Sicard I^{er}. Au début du XIII^{ème} siècle Frotard III est vicomte de Lautrec ; à sa mort en 1219 ses 2 fils⁷ Sicard VI et Bertrand I^{er} reçoivent la vicomté en indivision. Suivant certaines sources les 2 co-vicomtes se seraient partagé la vicomté :



Les armoiries de la famille de Lautrec
« De gueules, au lion d'or »

- A Bertrand I^{er} : le nord et le cœur du Lautrécois avec le riche fief des évêques de Cahors, la seigneurie de Paulin au nord-est, ainsi que les villages de Saint-Julien-du-Puy et de Ganoubre, la bastide de Moulayrés et le château de Brametourte.
- A Sicard VI : l'est, le sud-est et l'ouest du Lautrécois avec les châteaux d'Ambres, de Fiac, des Touelles⁸ et de Graulhet et les villages fortifiés de Montfa et de Saint-Germier.

⁶ Jour et mois suivant le calendrier romain, conversion en calendrier Julien en vigueur au moyen-âge.

⁷ Cette filiation de Bertrand I^{er} et Sicard VI est controversée, elle est toutefois la plus probable.

⁸ Village cathare rasé par Simon de Montfort, sur ses ruines a été construite la bastide de Briatexte.

Lors de la croisade dite des Albigeois, les 2 frères font des choix politiques différents : Bertrand 1er soutient le comte de Toulouse Raymond VII, Sicard VI se rallie dans un premier temps aux croisés puis se rapproche de Raymond VII à compter de 1224. Ces engagements leur valent la confiscation de leurs terres au profit de Philippe 1er de Montfort.

Sicard VI décède en 1235, ses 7 fils, co-vicomtes, se retrouvent en indivision avec leur oncle Bertrand 1^{er} sur les terres de la vicomté qui leur seront restituées par Louis IX cette même année. En 1255, 4 des fils, les 3 autres étant vraisemblablement décédés, partagent les terres de leur père soit 1/8^{ème} de la vicomté pour chacun : Labruguière et certainement Aussac échoit à l'ainé Pierre II, Montfa, Montredon et Saint-Germier à Isarn II, Sénégats, Puybegon et Graulhet à Bertrand II, Ambres à Amalric 1er.

1258 : LA DEUXIÈME MOITIÉ D'AUSSAC EST ATTRIBUÉE A PIERRE II DE LAUTREC

Après la restitution de leurs terres quelques litiges opposèrent la famille Lautrec à Philippe II de Montfort qui aurait gardé dans sa mouvance⁹ certains biens confisqués pour cause d'hérésie. Ainsi Pierre II de Lautrec revendiqua en 1258 le château d'Affiaco (aujourd'hui Fiac) et quelques autres possessions autour de Graulhet et de Brens. La résolution de ce litige eut lieu le 9 des calendes de juin (24 mai) de l'année 1258 au château de Fiac devant les arbitres Pierre de Voisins, Pierre de la Grave et Buccinus de Monestiés.

1258 Philippo jamdicto, &c. Item dominus Philippus, pro se & successoribus suis, det, cedat & concedat eidem domino Petro & ejusdem uxori prescripte & suis castrum de Grava, Albiensis diocesis, cum omnibus suis pertinentiis, &c., & medietatem ville d'Aussac, quam idem dominus Philippus modo tenet, &c... Item dominus Petrus vicecomes debet tenere in feudum a domino rege Francorum loca sibi & suis superius concessa, &c. Acta fuerunt hec apud Sanctum Bartium, anno Domini MCCLVIII, ix kal. junii. In quorum omnium testimonium, nos predicti arbitri ad rei geste firmam memoriam sigilla nostra huic carte duximus appendenda, &c. Et nos idem Philippus de Monteforti & Petrus vicecomes jamdicti sigilla nostra similiter fecimus apponi.

Ed. orig.
t. III,
col. 536.

Extrait de la transcription de l'HGL

« ... Le seigneur Pierre de Voisins, pour lui-même et ses co-arbitres, après avoir examiné et entendu les arguments des deux parties, etc., a ordonné, approuvé et loué son arbitrage, prononçant en faveur du château de Fiac de la manière suivante, à savoir que le seigneur Pierre, vicomte, et son épouse dame Vacquerie, pour eux-mêmes et leurs héritiers, libèrent à jamais et absolvent, s'ils ont quelque droit sur le château de Fiac, etc., cèdent au seigneur Philippe susmentionné, etc.. De même, le seigneur Philippe, pour lui et ses successeurs, donne, cède et concède audit seigneur Pierre et à son épouse susmentionnée, ainsi qu'au leurs le château de la Grave, diocèse d'Albi, avec toutes ses appartenances, etc. La moitié de la ville d'Aussac que ledit seigneur Philippe détient actuellement, etc. De même, le seigneur Pierre, le vicomte, doit tenir en fief du roi de France les lieux qui lui ont été

Au terme de l'accord, Philippe de Montfort conservait le château de Fiac et en compensation Pierre de Lautrec recevait le château de la Grave (aujourd'hui Lagrave) et la moitié de la ville d'Aussac.

L'acte rédigé en latin, expurgé des fioritures et répétitions juridiques de l'époque, est retranscrit dans l'Histoire Générale du Languedoc (HGL), volumineux ouvrage des pères bénédictins Claude Devic et Dom Joseph Vaissète publié de 1730 à 1745 en 5 volumes.

A noter que la traduction qui en est donnée ci-dessous en français depuis le latin, traduction de relativement bonne qualité, a été faite par ChatGPT d'OpenAI.

⁹ État de dépendance dans lequel est tenu un fief par rapport à un autre

précédemment concédés, etc. Cela a été fait le jour de la Saint Barthélemy, l'an du Seigneur MCCLVIII, le neuvième jour des calendes de juin. En témoignage de tout cela, nous, les arbitres susmentionnés, avons jugé bon d'apposer nos sceaux à cette charte pour une mémoire solide de l'événement, etc. Et nous, Philippe de Montfort et Pierre le vicomte, avons fait de même apposer nos sceaux... »

1266 : DELIMITATION DES TERRES DES 2 CO-SEIGNEURS D'AUSSAC

Le partage d'Aussac entre le chapitre cathédral Sainte Cécile d'Albi et Pierre II de Lautrec ainsi effectué en indivision, restait à définir avec précision les limites de la part de chacun. Ce fut chose faite le 3 des calendes d'avril (30 mars) 1266 « ...entre Pierre par la grâce de Dieu vicomte de Lautrec d'une part, et Raymond de Fraissinet prévôt de l'église cathédrale d'Alby d'autre part duquel il résulte que les parties possédaient par indivision ladite terre. Le lot du vicomte est la partie supérieure et le lot du chapitre la partie inférieure... » tel que l'indique la transcription du document original dans l'inventaire de Serres établi en 1787, pièce no. 3.

Le lot du vicomte : « ... suit les bornes allant de la muraille droite aux bornes qui sont près du mur de l'église près du veirial du mur inférieur droit, à la borne qui est dans la rue publique, sous la maison d'Ichard, droit à la borne qui est près du jardin des Garrissous et de là au chemin communal jusques au Tourril entre au sommet du puy de Palavese comme va le fief de Fénols et le ruisseau de Saudronne et entre al puech des fabres comme va l'ancien chemin jusqu'au carrefour de Cahours en confrontant aussi avec Rouffiac, Florentin et le rec de Merdialou... »

Le lot du chapitre : « ... est fixé à la partie basse ou inférieure, suit les bornes entre au village du mur inférieur de l'église, droit à la borne qui est sous la maison d'Ichard prenant le cimetière et le place, et la porte basse, entre au carrefour de la maison de Cahours, prenant tout le fief et terroir qui est sur le couchant, comme va le sommet du puy de Palavese descendant au chemin vieux, de là au Tourril, du Tourril à la place, de la borne qui est au coin du jardin des Garrissous, confrontant avec le fief de Fénols, droit à fontaine de Condat, le ruisseau de Merdialou et de là entre au ruisseau de Saudronne, et de là à la borne qui est sur le puy des Fabres, et de ladite borne, va au chemin molinier et revient à la place de Cahours... »

Cette délimitation s'entend avec la jouissance des « ... cens¹⁰, acaptés et riereacaptés¹¹, quinte, quarte, tasques¹² et tous droits quelconques ». En complément « ... il fut convenu que les fontaines, ruisseaux, bois, herbes, pacages, empreux¹³, chemins, estrades¹⁴, église et cimetière seraient communs entre lesdits seigneurs et les habitants ; de même... les habitants et les parties pourront faire four, forge et moulin dans ledit lieu ». Cet acte est daté du 3 des calendes d'avril (30 mars) 1266 devant Alric, notaire.

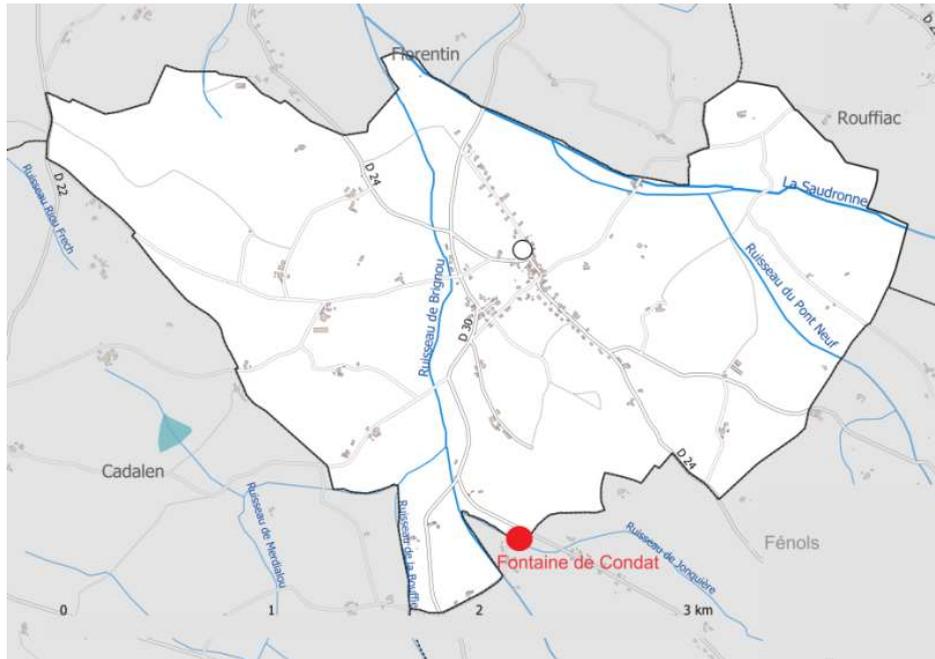
¹⁰ Redevance fixe que le possesseur d'une terre, le censitaire, devait au seigneur

¹¹ Acapte et arrière acapte : droits de mutation dus respectivement à la mort du seigneur et du censitaire

¹² Quinte, quarte et tasque : droits divers dus au seigneur

¹³ De « emprise », bien immobilier dépossédé, à titre temporaire ou définitif, au profit d'un tiers, servitude

¹⁴ Grande route



**Les limites actuelles de la commune d'Aussac
(réseau hydrographique et routier selon IGN)**

Les toponymes du XIII^{ème} siècle cités dans cette description étant pour la plupart perdus, il n'est pas possible de tracer précisément la séparation entre les terres dévolues à chacun des 2 coseigneurs. On peut seulement en déduire que cette frontière devait suivre grossièrement une diagonale définie par la route de Lagrave ou celle de Florentin jusqu'au village puis par la route de Fénols à partir du village ; le lot du vicomte étant à l'est et celui du chapitre à l'ouest. Pour ce qui est de l'intérieur du village si on peut imaginer que l'emplacement du cimetière, de l'église et de la muraille basse n'ont pas trop évolué au cours des âges, il n'en est pas de même pour la porte basse, la place et la rue publique qui elles n'ont laissé aucune indication de leur situation.

De cette transcription en français on peut déduire grâce à de nombreuses indications, telles des mots non ou incorrectement traduits, que le texte original était rédigé en occitan médiéval :

- *Veirial* : de *veire* (voir), vitrail ou ouverture dans un mur (fenêtre ou meurtrière),
- *Entre* : écriture actuelle *entrò*, jusqu'à,
- *Puech* : écriture actuelle *puèg* ou *puòg* (prononcé « puech » ou « pioch »), puy ou colline,
- *Rec* : ruisseau,
- *Molinier* ou *molinièr* : meunier.

Les éléments de toponymie identifiés :

- Fontaine de Condat : du nom d'un ancien hameau détruit à la fin du XVIII^{ème} siècle et situé chemin de Péchigole, subsistent la fontaine et des bassins lavoirs,
- Ruisseau de Saudronne,
- Ruisseau de Merdialou : possiblement plutôt le ruisseau de Brignou tel qu'actuellement nomenclaturé par l'IGN, voire ruisseau de la Bouffie.

Les éléments de toponymie disparus : rue publique, porte basse, chemin communal, Tourril, puy de Palavese, puy des Fabres, ancien chemin, carrefour et place des Cahours, chemin molinier.

ET APRES 1266

Philippe II de Lautrec décède en 1267 sans postérité et son patrimoine est partagé entre ses 3 frères qui auront ainsi chacun 1/6^{ème} de la vicomté. Amalric I^{er} (vicomte de 1235 à 1295), un des 3 frères, qui a hérité de son père Sicard VI (vicomte de 1218 à 1235) du titre de seigneur d'Ambres, se voit octroyer la part de la seigneurie d'Aussac, ainsi que probablement Lagrave.

Après Amalric I^{er} se succéderont :

- Sicard IX (vicomte de 1295 à 1315),
- Amalric II (vicomte de 1315 à 1343), dont la sœur Hélix épouse Pierre III de Voisins,
- Amalric IV (vicomte de 1343 à 1370).

Amalric IV n'aura pas de descendance mâle mais 2 filles : Catherine et Brunissande. Cette dernière héritera finalement de son père et lèguera ses biens à Jean II de Voisins arrière petit fils d'Hélix, sœur d'Amalric II, et Pierre III de Voisins. Cette part de la vicomté passera donc à une branche de la famille de Voisins, famille implantée dans le sud de la France par Simon de Montfort au début du XIII^{ème} siècle. Succéderont à Jean II de Voisins (vicomte de 1418 à 1437) :

- Amalric,
- Jean III (à compter de 1440, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres, Saint-Luzer, Lagrave, Labruguière, Lamartinié, Couffoulens, Le Taur, Aussac, Verdalle, Brametourte, Le Contest et Brousse) qui succède à son frère aîné Amalric mort de la peste,
- Jean IV,
- Maffre (vicomte de 1495 à 1544),
- François (vicomte de 1544 à 1576),

François aura 2 fils qui mourront sans postérité et une fille : Ambroise qui se mariera en 1588 à Lysandre de Gélas, les Gélas succédant ainsi aux Voisins.

Jean II de Voisins est mentionné dans l'inventaire Serres en tant que vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres une première fois en 1425 (pièce no. 18) concernant la construction d'une porte à l'enceinte d'Aussac et une 2^{ème} fois en 1428 (pièce 21) concernant les fortifications de la ville d'Aussac et Jean III en 1468 (pièce no. 25) concernant à nouveau les portes et les fortifications de la ville.

A la fin du XVI^{ème} siècle la part d'Aussac de la famille Lautrec-Voisins-Gelas est passée à la famille de Morlas sieurs de Lagarde possiblement de par le second mariage de Françoise de Voisins dame d'Esparron, fille de Maffre de Voisins frère de Jean IV, avec Bernard de Morlas. Succéderont à Bernard de Morlas :

- François, sieur de Lagarde et d'Aussac marié en 1588 à la comtesse de Lacam,
- Jacques marié en 1623 à Fleur de Bertrand,
- François II, marié à Marie de Gaillard, décédé à Aussac en 1692¹⁵,
- Charles, marié à Françoise Hébrard, décédé à Aussac en 1713¹⁶.

François de Morlas est mentionné dans l'inventaire Serres (pièce no. 33) concernant la reconnaissance en 1603 d'un moulin bladier¹⁷ appartenant au chapitre de Saint Cécile d'Albi et Jacques de Morlas en 1641 (pièce no. 34) concernant la tenue des délibérations entre les 2 co-seigneurs d'Aussac.

¹⁵ Une branche de la famille de Morlas issue de Charles frère de François II perdurera à Lautrec jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle.

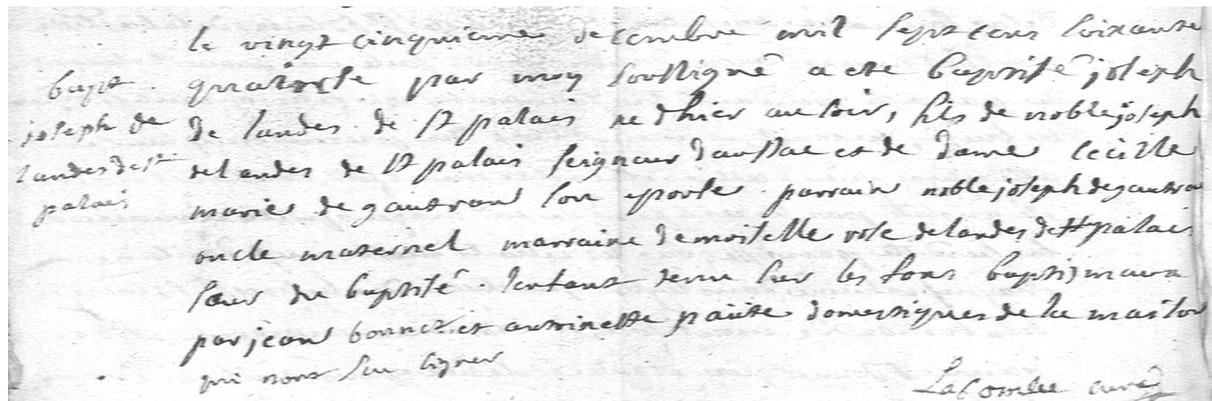
¹⁶ Les 4 enfants de Charles nés à Aussac sont vraisemblablement décédés en bas âge (certain pour 2 d'entre eux) ce qui aurait conduit à l'extinction de cette branche d'Aussac issue de François II.

¹⁷ Moulin à moudre le blé.

A compter du début du XVIIIème siècle la famille de Landes de Saint-Palais est co-seigneur d'Aussac. Les références manquent pour connaître le comment de cette nouvelle dépendance ; s'agit-il d'une succession, d'une alliance ou tout simplement d'un achat ?

Jacques-Joseph (1699-1786) sera le premier de la famille à prendre le nom de Landes d'Aussac de Saint Palais, il décédera à Aussac en 1786 et aura pour successivement pour descendants :

- Joseph (1734-1781),
- Rose, Gaspard, François Annibal né à Aussac en 1770 et Joseph né à Aussac en 1775 celui-ci étant vraisemblablement et pour une très courte période le dernier des coseigneurs d'Aussac¹⁸.



Registres paroissiaux de Saint Pierre d'Aussac : Baptême de Joseph le 25/12/1775

Jusqu'à la révolution de 1789, la seigneurie d'Aussac restera partagée entre ses 2 co-seigneurs qui en percevront les revenus. La communauté sera administrée par 2 consuls désignés annuellement par chacun des 2 co-seigneurs ; au moment de la révolution les consuls, que l'on retrouve cités dans le rôle de capitation¹⁹ de 1789 et comme électeurs le 8 mars 1789 pour l'établissement des cahiers de doléances, sont Jean-Louis Cabazié (désigné par le Chapitre) domicilié à Pélègre et Pierre Pezous (désigné par de Saint Palais) domicilié aux Galisses.

Les municipalités ou communes, plus petites divisions administratives, seront créées par le décret du 14 décembre 1789 de l'Assemblée nationale constituante et succéderont aux communautés, seigneuries et paroisses de l'Ancien Régime.

¹⁸ Marié religieusement à l'église Saint Pierre d'Aussac en 1803 avec Angélique Raynaud des Pradels, il aura en 1804 une fille née le 8 vendémiaire an 13 prénommée Marie Joséphine Thérèse déclarée sous le nom de Landes à la mairie d'Aussac.

¹⁹ Impôt créé en 1695 par Louis XIV pour financer ses guerres et renflouer l'état, elle était payée par chacun en fonction de son rang et de l'estimation de son revenu annuel. Elle sera annulée en 1697 puis rétablie en 1701 et perdurera jusqu'en 1791.

Principales références bibliographiques :

- Archives départementales du Tarn : *Registres paroissiaux et d'état civil, Inventaires des titres du chapitre cathédral d'Albi* (cotes G102, G104)
- Bayerische Akademie der Wissenschaften (BAW), *Dictionnaire de l'occitan médiéval (DOM en ligne)*, <https://dom-en-ligne.de/>
- DEVIC Claude, VAISSETTE Joseph, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse : Privat, 1879
- GAU, Roger, *Petite histoire de la vicomté de Lautrec*, 2017
- *Généalogie de la famille de Voisins en Languedoc*, La Caire : imp. Saint Joseph, 1937
- JOLIBOIS, Emile, « Les vicomtes de Lautrec », *Revue du département du Tarn*, 1888, vol. VII, pages 157-174.
- JOUANNA Arlette, PELANQUIER Elie (dir.), *Les délibérations des Etats du Languedoc*, Montpellier : CRISES, 2009
- MARTEL, Philippe, *Histoire de l'Occitanie du point de vue occitan*, Fouesnant : Yoran Embanner, 2019
- ROSSIGNOL, Elie, *Monographies communales du département du Tarn*, Toulouse : Delboy, 1864
- VIGNÉ, Jean, *Aussac – Histoire de mon village*, 1989